



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# LE FRR ANNONCE UNE BAISSÉ SUPPLEMENTAIRE DES EMISSIONS CARBONE DE SON PORTEFEUILLE DE 20% D'ICI 2025, PORTANT LA BAISSÉ TOTALE A 54% DE SA GESTION ACTION DEPUIS 2013.

Paris, le 30 septembre 2021

Dès la création du FRR, le Conseil de surveillance du FRR et le Directoire ont exprimé un engagement fort du Fonds de Réserve pour les Retraites dans le domaine de l'investissement responsable qu'il a mis en œuvre au travers de stratégies quinquennales. Celles-ci se caractérisent par des ambitions croissantes en matière de responsabilité et une volonté de progresser et d'accompagner le progrès des acteurs de son écosystème.

Le FRR a ainsi mis en place progressivement les bases lui permettant de tenir compte, sur l'ensemble de son portefeuille, des critères de responsabilité Environnementale, Sociale et Gouvernementale dans le choix de ses gestionnaires d'actifs et des entreprises dans lesquelles ils investissent. Il a également mis en place dès 2005 une politique globale d'exercice de ses droits de vote par ses gestionnaires. Le FRR est également Membre fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) élaborés sous l'égide de l'ONU qu'il s'est engagé à appliquer depuis avril 2006.

Le FRR a rejoint en novembre 2019 la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAO), initiative regroupant les principaux investisseurs s'engageant, en cohérence avec l'Accord de Paris, à mettre en œuvre les moyens d'atteindre la neutralité carbone de leurs investissements et de l'économie d'ici 2050 et à rendre compte régulièrement de leurs réalisations à différents points d'étape.

La politique d'investisseur responsable du FRR repose sur une vision holistique de l'ESG et se déploie de manière réaliste et pragmatique dans le cadre d'un processus d'amélioration constante fondé sur des retours d'expérience réguliers. La participation aux actions et engagements de la NZAO s'inscrit ainsi dans un processus global englobant toutes les autres dimensions de l'ISR.

La première étape de réduction des émissions du portefeuille fixée par la Net Zero Asset Owner Alliance couvrant la période 2019-2025, le FRR s'inscrit dans cette démarche où chaque membre de l'Alliance doit annoncer son objectif publiquement.

Pour le FRR, il s'agit de la poursuite d'une démarche entamée de longue date qui a déjà vu ses émissions baisser de **40% entre 2013 et 2019**.

Le FRR a décidé de poursuivre ses ambitions et de se fixer pour objectif **une baisse supplémentaire de 20% à l'horizon de 2025 par rapport à 2019 des émissions de ses portefeuilles Actions développées, obligations d'entreprises et fonds immobiliers**.

L'objectif assigné est en absolu et non en relatif aux indices, il s'agira donc bien d'une réelle réduction des rejets de CO2 dans l'atmosphère à laquelle le FRR se félicite de contribuer.

\*\*\*\*\*

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 01 58 50 99 02



[www.fondsdereserve.fr](http://www.fondsdereserve.fr)